



COMITE SYNDICAL ASSEMBLEE GENERALE 21 FEVRIER 2019 – 19h00

Présents : Yves THEBAULT, Paul LEVILAIN, , Christian LEPRETRE, Yves THILLOU (en suppléance de Léon BONBOIS), Christèle GOUR, Jean-Claude BOURGEAULT, Norbert SAULNIER, Annick LERAY, Nadine DREAN, Joël SIELLER, Sylvana BIGOT, Joël GARCIA, Jean SZOT, Madeleine GUILLONNET, Jean-Marc MALDONADO, Jean-Claude LUNEL, Jacqueline SOLLIER, Catherine LUCAS, Thierry LASALLE, Didier LE CHENECHAL, Gilbert MENARD, Robert MALEUVRE (en suppléance d'Albert RAFFEGEAU), Patrick BERTIN, Sébastien GLO, Jean-Marie PRINCEN, Eric BOURASSEAU, Georges JAHIER (en suppléance de Christine PERCHER), Bernard TIREL, Cécile AVRIL (en suppléance d'Alain RIMASSON), Christiane CHOPIN, Jean-Michel GAUDICHON, Yvon MELLET, Pierre-Yves REBOUX, Bernard AMICE.

Absents/excusés : Xavier GEORGEAULT, Philippe HELO, Joseph SIMONNEAUX, Robert PERROT, Daniel GENDROT, Patrick DERVAL, Loïc SIRODOT, Bernard CHAUVIN, Christophe PLOTEAU, Elif RICAUD, Rémi PITRE, Jean-Paul TROUBOUL, Carole LETOURNEL, Christine GARDAN, Arlette BRIEUC, Gilles LEFEBVRE, Pascal GUERRO, Guy RINFRAY, Marie-Thérèse MONVOISIN, Laurent LE GUEHENNEC, Annie MOUTEL, Dominique MENAND.

Pouvoir(s) : Joseph SIMONNEAUX à Christèle GOUR, Bernard CHAUVIN à Nadine DREAN, Elif RICAUD à Sylvana BIGOT, Dominique MENAND à Bernard AMICE.

Assistai(en)t à la réunion : Joël REGNAULT, Président du Conseil de développement

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRINCEN

Le Président procède à l'**appel** des membres. Le **quorum** étant **atteint**, il proclame la **validité** de la **séance**. Le Président **énumère** ensuite les **affaires** à l'**ordre du jour** et précise qu'il convient tout d'abord de **désigner** un **secrétaire** de **séance**. Monsieur **Jean-Marie PRINCEN** est **désigné** et **accepte**.

Adoption du procès-verbal du Comité syndical/Assemblée générale du 18 septembre 2018

L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité, sans rectification, le procès-verbal de sa réunion du 18 septembre 2018.

▪ **APPROBATION du SCoT pour l'intégration des 4 communes ex CC Grand-Fougeray :**

Rappel des objectifs poursuivis :

Les objectifs poursuivis sont :

- ✓ d'intégrer les quatre communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Grand-Fougeray (**Sainte-Anne-sur-Vilaine, Grand-Fougeray, La Dominelais, Saint-Sulpice-des-Landes**), qui se retrouvent en « zone blanche » suite au rattachement de Bretagne porte de Loire Communauté au SCoT du Pays des Vallons de Vilaine ;
- ✓ de **ne pas remettre en cause** le bénéfice de tout le travail réalisé ces deux dernières années ayant abouti à l'**approbation du SCoT** du Pays des Vallons de Vilaine le **7 juin 2017** ;
- ✓ de **ne pas refaire tous les débats** et un nouveau projet, mais d'adapter les pièces du SCoT actuel pour faciliter la bonne intégration des nouvelles communes (4 communes sur 38 / 7,5% de la population) ;
- ✓ de **faciliter l'élaboration du PLUi-H** de Bretagne porte de Loire Communauté et de s'inscrire dans son calendrier.

Rappel du calendrier de révision du SCoT :

- ✓ 4^{ème} trimestre 2017 :
Services de l'Etat : porter à connaissance et note d'enjeux ciblée sur les objectifs poursuivis
Débat PADD
- ✓ 1^{er} trimestre 2018 :
Adaptation des pièces du SCoT et réunion des Personnes Publiques Associées (PPA)
- ✓ 2nd trimestre 2018 :
Vote et arrêt du projet de SCoT révisé
- ✓ 3^{ème} trimestre 2018 :
Avis de l'Etat, des autres PPA et de l'Autorité environnementale
Mise à l'enquête publique
- ✓ 4^{ème} trimestre 2018 :
Rapport du commissaire enquêteur, bilan de l'enquête
- ✓ 1^{er} trimestre 2019 :
Approbation du SCoT révisé

Comme prévu, l'**enquête publique** s'est déroulée du lundi **12/11/2018** au samedi **15/12/2018**. Le Commissaire enquêteur a remis son **procès-verbal** d'enquête le **21/12/2018**, assorti de questions. Les **réponses** à ces questions ont été adressées le **03/01/2019**. A la suite de quoi, l'**avis** et les **conclusions** du **commissaire enquêteur** ont été reçus le **10/01/2019**.

3/ AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

A l'issue de l'enquête publique, après avoir examiné le projet de révision du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine et pris en compte les observations du public :

- j'estime que l'intégration des quatre communes de l'ancienne communauté de communes du Pays du Grand Fougeray est bien exposée et que les objectifs de développement sont cohérents avec le bassin de vie auquel elles se connectent.

- je pense que l'objectif clair de ne pas remettre en cause un document qui vient d'être approuvé est recevable et qu'il est préférable d'envisager un bilan dans quelques années afin d'engager alors une révision plus importante à l'échelle du territoire.

J'émet un avis favorable sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territorial du Pays des Vallons de Vilaine,

Avec la recommandation de clarifier la thématique 3 « Economiser et optimiser l'espace » sur la consommation foncière maximale par commune qui intègre le potentiel urbanisable en renouvellement urbain.

Le 10 janvier 2019, le commissaire enquêteur :

Annick Liverneaux,



La **recommandation** concernant la thématique 3 consiste à **insister** sur le fait que les **enveloppes foncières** du tableau du DOO sont bien des enveloppes **maximales** et que le **potentiel en densification et renouvellement urbain** vient **réduire** ces **enveloppes**. Même si le **DOO le précise déjà**, page 19 notamment, il est toujours **possible d'insister** sur ce point particulier en ajoutant une **phrase** dans ce sens (*cf. infra*). Quoi qu'il en soit, **aucune modification de fond** n'est demandée.

▀ Objectifs de renforcement

Le SCoT privilégie la densification et le renouvellement urbain des tissus urbanisés pour limiter la consommation d'espace et renforcer les centralités. Les documents d'urbanisme devront identifier et analyser [...] la capacité de densification et mutation de l'ensemble des espaces bâtis (Article L 151-4 du Code de l'Urbanisme). Ce potentiel sera étudié et comptabilisé en « logements », pour être déduit des programmes communaux préconisés par le SCoT. **Il impactera positivement la gestion de l'espace et réduira de fait les surfaces dédiées à la production d'habitat encadrées par l'enveloppe maximale à urbaniser.**

	Pôle de bassin	Pôle secondaire	Pôle de proximité
Etude potentiel de densification	Projet urbain	Projet urbain	Projet urbain
Analyse du potentiel	Ajustement du programme du PLU	Ajustement du programme du PLU	Ajustement du programme du PLU
Enjeux	-Renforcer le rôle des centralités -Limiter l'étalement urbain sur l'ensemble des pôles -Limiter la consommation foncière sur l'ensemble des pôles -Favoriser les nouvelles formes urbaines et la réhabilitation du bâti -Revitaliser les bourgs ruraux		

S'agissant des **avis** des Personnes Publiques Associées (**PPA**), certaines **remarques** ont été **prises en compte** et sont **soumises** à l'**approbation** définitive de l'assemblée délibérante :

Modifications

Modifications à adopter :

Améliorer la justification des zones d'activités et notamment de l'intégration de la nouvelle zone du Grand Fougeray et de son extension.

→ Adaptation du rapport de présentation (partie III - JUSTIF)

Mettre à jour les chiffres des zones d'activités sur Bretagne Porte de Loire Communauté dans le rapport de présentation et le DOO

→ Adaptation du rapport de présentation (partie III) et du DOO (carte et tableau)

Mettre à jour l'Etat initial de l'environnement sur les captages, l'aérodrome de Saint-Sulpice-des-Landes ou encore les servitudes de danger jointes par les services de l'Etat.

→ Adaptation du rapport de présentation (partie II - EIE)

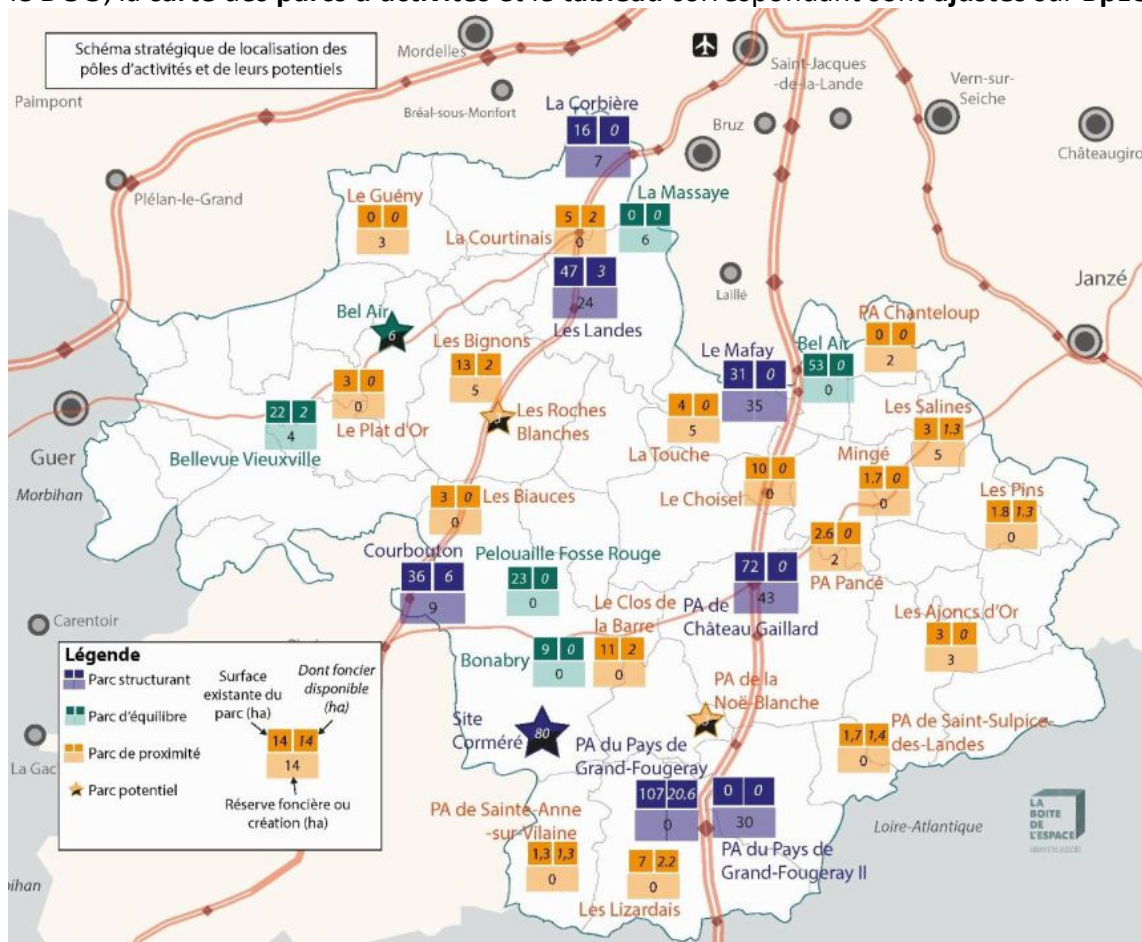
Citer l'Hôpital local du Grand Fougeray

→ Adaptation du rapport de présentation (partie I - DIAG)

Chiffres à jour dans la justification de la consommation d'espace (économie)

→ Adaptation du rapport de présentation (partie III)

Dans le **DOO**, la **carte** des **parcs d'activités** et le **tableau** correspondant sont **ajustés** sur **BpLC**.



Enfin, la prise en compte dans l'**armature territoriale** de la **commune nouvelle** de **Val d'Anast** se traduisait par de nouvelles **règles** pour la commune de **Campel**, **harmonisées** sur celles de **Maure-de-Bretagne**. Les **services de l'Etat** estiment que cette disposition va **au-delà** de la **délibération** prescrivant la **révision du SCoT** et précisent qu'il conviendra d'**appliquer** à la commune de Campel les **règles initialement retenues**.

Le **DOO**, dans le **tableau de prospective**, **reprend** désormais les **règles initialement retenues**, tout en précisant que ces deux communes ont fusionné (*cf. infra*).

Val d'Anast - Maure de Bretagne	3508	2,00	5213	1470	2,25	2317	847	42	23	36,82
Val d'Anast - Campel	536	1,50	722	233	2,50	289	56	3	15	3,75
Bovel	620	1,50	835	222	2,50	334	112	6	15	7,48
Les Brulais	497	1,50	669	216	2,50	268	52	3	15	3,45
Comblessac	721	1,50	971	269	2,50	388	119	6	15	7,92
Loutehel	237	1,50	319	117	2,50	128	30*	2*	15	2,00*
Mernel	1068	1,50	1438	452	2,50	575	123	6	15	8,22
La Chapelle-Bouëxic	1400	1,50	1886	546	2,50	754	208	10	15	13,88
Saint-Séglin	520	1,50	700	218	2,50	280	62	3	15	4,15
BdV Val d'Anast	9 106		12 752	3743		5333	1609	80		87,66

Pour Val d'Anast, les communes fusionnées de Maure-de-Bretagne et de Campel ont conservé leur prospective respective du SCoT précédent.

L'ensemble des pièces du SCoT soumis à approbation sont consultables et téléchargeables sur le site du Pays des Vallons de Vilaine, rubrique « Le Pays pratique » > Révision du SCoT
<http://www.paysdesvallonsdevilaine.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-142.html>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical approuve le SCoT avec les éléments présentés ci-avant.

▪ **Commerces entre 300 et 1000 m² de surface de vente - CDAC ?**

L'article L752-4 du code de commerce prévoit que, dans les communes de moins de 20 000 habitants, le Maire peut, lorsqu'il est saisi d'une demande de permis de construire pour un équipement commercial dont la surface est comprise entre 300 et 1000 m², proposer au conseil municipal de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) afin qu'elle statue sur la conformité du projet aux critères énoncés à l'article L752-6 de ce même code. La demande de permis de construire est notifiée par le Maire, dans les 8 jours, au Président du SCoT. Ce dernier peut également proposer au comité syndical de saisir la CDAC.

Dans ce cas de figure, le Comité syndical est favorable à la proposition du Président qui consiste à **ne pas systématiser** la **saisine** de la **CDAC**, mais d'**examiner** un **dossier** de présentation du **projet**, qui devra justifier du respect de sa **compatibilité avec le SCoT**, au sein d'une **commission locale** (commune, EPCI, SCoT) avant le dépôt de la demande de permis de construire.

▪ **Création d'un Supermarché et Drive E.Leclerc à Guignen :**

Pierre-Yves REBOUX informe l'assemblée de l'évolution du dossier. L'**avis favorable** de la **CDAC** du **12 juillet 2018** a fait l'objet de **recours** devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (**CNAC**), qui s'est **réunie** le **8 novembre 2018** et a formulé un **avis défavorable**.

Un **nouveau dossier** a été déposé (*cf. évolutions du projet ci-après*) et la **CDAC**, réunie le **28 janvier 2019**, a émis un **avis favorable** (*cf. résultats publiés par la Préfecture*). La décision de la CDAC peut,

dans un délai d'1 mois, faire l'objet d'un recours devant la CNAC, qui se prononce dans un délai de 4 mois à compter de sa saisine.

Tableau synoptique des évolutions du projet depuis 2014

	PROJET 2014	PROJET 2018 présenté en CDAC le 12/07/2018	PROJET faisant l'objet de la présente demande
Emprise foncière	33 316 m ²	19 995 m ²	19 995 m ²
Description du projet	Supermarché de 2 490 m ² ; Station-service ; Station de lavage ; Drive de 4 pistes.	Supermarché de 2 500 m ² ; Drive de 4 pistes	Supermarché de 2 125 m ² Drive de 4 pistes
Surface de vente	2 490 m ²	2 500 m ²	2 125 m ²
Parc de stationnement	290 places : - Dont 6 places PMR ; - Dont 6 places familles.	221 places : - Dont 5 places PMR ; - Dont 3 places familles ; - Dont 4 places équipées de bornes électriques ; - Dont 74 places perméables. Soit un ratio ALUR de 0.71	188 places : - Dont 5 places PMR ; - Dont 3 places familles ; - Dont 4 places équipées de bornes électriques ; - Dont 16 places précablées ; - Dont 60 places perméables. Soit un ratio ALUR de 0.61.
Surface des espaces verts	Non connue	4 458 m ²	5 196 m ²
Nombre d'arbres plantés	Environ 50 arbres	80 arbres	110 arbres
Surface des panneaux photovoltaïques	0 m ²	553 m ²	569 m ²

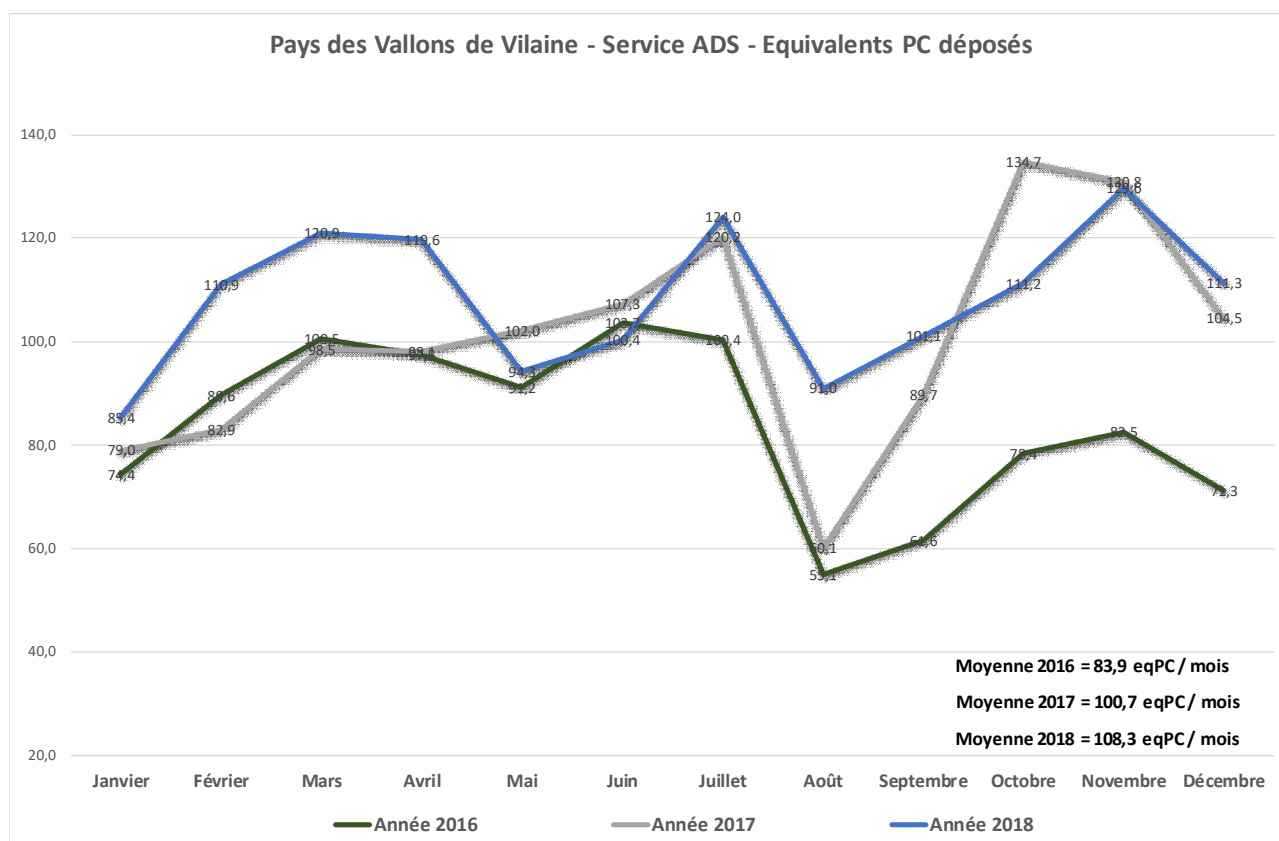
C.D.A.C. du 28 janvier 2019

dossier N° 1294	COMMUNE : GUIGNEN			
Pétitionnaire	Création d'un supermarché d'une surface de vente totale de 2 125 m ² et d'un point permanent de retrait, par la clientèle, d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès automobile avec 4 pistes de ravitaillement et d'une surface affectée au retrait des marchandises de 292 m ² de surface de plancher à l'enseigne E. LECLERC situé sur les parcelles cadastrées section ZP 491 – 492 – 493 – 494 - 496 – Rue Jean de Saint Amadour à Guignen (35 580).			
	SARL GUIGNEN DIS II 50 rue Amiral Romain Desfossé Gouesnou (29 850)			
Nombre de votants : 9	Oui : 7	Non : /	abstention(s) : 2	AVIS FAVORABLE

Urbanisme, foncier, habitat

▪ Suivi de l'activité du service d'Application du Droit des Sols (ADS) :

	Equivalents PC déposés					
	Année 2016	Année 2017	Ecart n/n-1	Année 2018	Ecart n/n-1	Ecart n/n-1
Janvier	74,4	79,0	6,2%	85,4	8,1%	7,6%
Février	89,6	82,9	-7,5%	110,9	33,8%	
Mars	100,5	98,5	-2,0%	120,9	22,7%	
Avril	97,5	98,1	0,6%	119,6	21,9%	
Mai	91,2	102,0	11,8%	94,3	-7,5%	
Juin	103,7	107,3	3,5%	100,4	-6,4%	
Juillet	100,4	120,2	19,7%	124,0	3,2%	
Août	55,1	60,1	9,1%	91,0	51,4%	
Septembre	61,6	89,7	45,6%	101,1	12,7%	
Octobre	78,4	134,7	71,8%	111,2	-17,4%	
Novembre	82,5	130,8	58,5%	129,6	-0,9%	
Décembre	71,3	104,5	46,6%	111,3	6,5%	
Moyenne par mois	83,9	100,7	20,0%	108,3	7,6%	
TOTAL AN	1006,2	1207,8	20,0%	1299,7	7,6%	



Jean-Marie PRINCEN relève l'**activité** toujours **soutenue en 2018** (+7,6% par rapport à 2017 sur le même périmètre) ; l'année 2019 risque de voir un tassement de l'activité si notre territoire suit les grandes tendances annoncées. Une **rencontre** des services d'urbanisme d'ADS a été organisée le **25 octobre 2018** à 16h30 à **Pléchâtel**. Cette **rencontre conviviale**, à destination des **agents** mais aussi des **élus**, a réuni environ **50 personnes** et s'est articulée autour de **4 temps** :

1. **Tour de table** des services d'urbanisme présents
2. **Points et chiffres clés** de l'**urbanisme** sur le territoire
3. **Ateliers d'échanges**, par secteur d'instruction des actes d'urbanisme
4. **Synthèse** des échanges, **bilan** et **perspectives**

Le **compte-rendu** de la **rencontre** a été **adressé** à l'ensemble des **Maires** et **DGS** des communes et EPCI, en les remerciant de transmettre les éléments aux **élus et agents en charge de l'urbanisme**.

▪ **Suivi de l'activité du service de Conseil en Urbanisme Partagé :**

Pour **rappel**, suite au travail dans le cadre de la **pérennisation du service**, la **convention AMO type** a été **approuvée** et des **rencontres** ont été **organisées** avec les **communes** faisant d'ores-et-déjà appel au service de Conseil en Urbanisme Partagé. Il s'agissait de leur **présenter** la **convention**, notamment avec celles dont la mission pourrait se poursuivre en 2019 et qui seront donc soumises à facturation (sous réserve d'accepter et signer la convention). Ce travail a permis de **construire** un **plan de charge** plus précis pour le Conseil en Urbanisme Partagé.

Le Vice-président indique qu'une **dizaine** de **conventions** sont désormais **signées** avec les communes concernées (représentant un montant total de **prestations** d'environ **30 000 € sur 2019**) et les **missions** sont d'ores-et-déjà **engagées**. Par ailleurs, un **support** synthétique de **présentation** et **promotion** du **service** est en cours de **préparation**.

Contractualisation Europe-Région-Pays

▪ Préparation d'une candidature au prochain Contrat de partenariat 2021-2027 :

Les **conseils** communautaires de **BpLC** et **VHBC** ont **délibéré** favorablement, à l'**unanimité**, sur leur volonté commune de bâtir la **future candidature** à un nouveau **Contrat de partenariat post 2020** à l'échelle et par le biais du **Pays des Vallons de Vilaine**.

L'élaboration de cette **candidature** doit se fonder sur une **méthode** de travail **impliquant l'ensemble** des parties prenantes du **territoire** du Pays des Vallons de Vilaine, notamment les EPCI, et sur une **feuille de route** précise permettant des temps d'échange et de construction afin d'**aboutir** à une **candidature adaptée** et répondant aux **enjeux** du territoire. Pour **rappel**, sur la période **2014-2020**, le Pays des Vallons de Vilaine a bénéficié de plus de **3,5 millions d'euros** de **Fonds Régionaux Territorialisés**.

Comme **préalable** avant d'élaborer cette feuille de route et de présenter une méthode, le Bureau a validé l'idée de **recueillir** auprès des **partenaires** et acteurs du territoire leurs **avis, remarques, propositions ...** Le principe de cette démarche est une **consultation large, ouverte et libre** ; laissant la possibilité à chacun de s'exprimer sur le sujet, sous **forme d'une enquête en ligne**. Cette enquête a été lancée le 11 février dernier ; elle **s'achèvera le 16 mars** prochain (cf. **lien ci-après**).

<https://framaforms.org/futur-contrat-de-partenariat-2021-2027-la-parole-est-a-vous-1546881805>

▪ Prochain Comité Unique de Programmation (CUP) : mardi 26 février 2019 à 18h00

Lieu : Grand-Fougeray (Salle polyvalente)

Transition énergétique

▪ Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) TEPcv :

Rappel :

Le **Pays** des Vallons de Vilaine a été **labellisé** Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (**TEPcv**). A ce titre, le territoire peut valoriser des Certificats d'Economies d'Energie (**CEE**) dans la limite d'un **plafond** de **1 050 000 €**. La **prime CEE TEPcv** équivaut à **107,7%** des **dépenses** des travaux **éligibles**. **92%** de ces primes reviennent aux **collectivités** et le **solde (15,7%)** revient au **Pays** pour **financer** les actions liées à la **transition énergétique** (*notamment l'Espace Rénov' Habitat*).

Sont éligibles les **opérations achevées** au plus tard le **31 décembre 2018** et réalisées conformément aux fiches d'opérations standardisées portant notamment sur les **travaux de rénovation** de l'**éclairage public** et l'**isolation** ou le changement de **chauffage** pour les **bâtiments publics**. Le **Pays** travaille depuis plus d'un an avec les **communes** du territoire pour identifier les travaux et le **plafond** de l'**enveloppe** a été **atteint**.

N° dépôt	Montant des primes	Nombre de bénéficiaires	Avancement
1	103 948,10 €	4	Terminé – primes reversées
2	111 419,56 €	8	Instruction Pôle national en cours
3	572 386,20 €	12	Réception des dossiers
4	262 246,14 €	6	Finalisation des dossiers

Il est rappelé l'importance de communiquer sur ces aides qui permettent de financer une partie des travaux liés à la valorisation du patrimoine public, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'exemplarité de la collectivité.

▪ Espace Rénov' Habitat : premiers éléments de bilan :

ESPACE RENOV' HABITAT : BILAN D'ACTIVITE

N°1 : Septembre – Décembre 2018

Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

UN SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Les missions de l'Espace Rénov' Habitat s'inscrivent à la croisée des chemins entre politiques de l'habitat et transition énergétique.

Porté opérationnellement par le Pays des Vallons de Vilaine, le service est soutenu localement par Bretagne porte de Loire Communauté et Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Les permanences à Bain-de-Bretagne, Grand-Fougeray, Guichen, Guipry-Messac et Val d'Anast, assurent un ancrage local au plus près des habitants.

UN NOUVEAU SERVICE ACCESSIBLE A TOUS

L'ensemble des habitants des 38 communes qui composent le Pays des Vallons de Vilaine peut accéder au service sans condition de ressources. Aurélie HUBERT, notre conseillère énergie-habitat analyse chaque projet pour émettre des recommandations de travaux et sensibiliser aux éco-gestes.

Quel bilan après les quatre mois de la phase de lancement ?

Le service est lancé officiellement depuis le 19 septembre 2018 !

Q : Combien de personnes nous ont contacté ?

R : Nous avons enregistré **81 contacts au total** ; dont **35 (43%)** sur Bretagne porte de Loire Communauté et **46 (57%)** sur Vallons de Haute Bretagne Communauté). Cette répartition est cohérente vis-à-vis du nombre d'habitants.

Q : Pour quelles raisons ont-ils pris contact avec nous ?

R : La majeure partie des particuliers (**45%**) nous contactent pour obtenir des informations techniques et financières ; **42 %** pour des informations strictement financières et **13 %** pour des informations strictement techniques.

Q : Par quels médias les particuliers nous ont-ils connus ?

R : Plus de **40%** des contacts nous ont identifié dans les **bulletins communaux**, **15%** grâce à la presse locale, **13%** dans les bulletins intercommunaux, **10%** par internet.

81 contacts

25 rendez-vous en permanences

40 % des contacts via les bulletins communaux

ET DANS LES COMMUNES ?

43 % des contacts se transforment en un rendez-vous dans l'une des 5 permanences du territoire. Aurélie HUBERT a ainsi assuré 25 rendez-vous d'une heure à une heure et demie en 2018 :

- Val d'Anast (Chorus le lundi après-midi) : 5 rendez-vous (20%)
- Grand-Fougeray (Mairie le mardi matin) : 1 rendez-vous (4%)
- Guichen (Mairie le mercredi matin) : 7 rendez-vous (28%)
- Guipry-Messac (Mairie annexe le jeudi après-midi) : 3 rendez-vous (12%)
- Bain-de-Bretagne (Centre administratif le vendredi après-midi) : 9 (36%)



COMMUNICATION

La campagne de lancement s'est appuyée sur la presse locale, la radio, l'affichage en mairie et surtout sur les **publications communales et intercommunales**.

En **2019**, nous encouragerons donc les communes à continuer d'insérer des articles ou des encarts dans leurs bulletins pour continuer à faire connaître le service. Nous mettrons des articles à leur disposition pour diversifier les publications et aborder différents sujets en lien avec la rénovation et les économies d'énergie.

ACTUALITES & AGENDA

27 et 28 avril 2019 : L'**Espace Rénov' Habitat** sera présent à la **Rencontre des Savoir-faire à Crevin** pour présenter le service et animer un stand : présentation du service, sensibilisation aux éco-gestes, découverte des matériaux, auto-diagnostic de logement...



Nous contacter

Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

02 99 57 02 20

www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr

Espace Rénov' Habitat, un service public porté par le Pays des Vallons de Vilaine, soutenu par :



En partenariat avec :



CONTACTS PAR COMMUNES

Bain-de-Bretagne :	3
Baulon :	1
La Bosse-de-Bretagne :	2
Bourg-des-Comptes :	5
Bovel :	0
Les Brûlais :	0
Chanteloup :	2
La Chapelle-Bouëxic :	2
Comblessac :	0
La Couyère :	1
Crevin :	3
La Dominelais :	1
Ercé-en-Lamée :	0
Goven :	2
Grand-Fougeray :	1
Guichen :	10
Guignen :	2
Guipry-Messac :	9
Lalleu :	1
Lassy :	2
Lohéac :	0
Loutehel :	0
Mernel :	1
La Noë-Blanche :	1
Pancé :	5
Le Petit-Fougeray :	1
Pléchâtel :	6
Poligné :	2
Sainte-Anne-sur-Vilaine :	3
Saint-Malo-de-Phily :	2
Saint-Séglin :	0
Saint-Senoux :	2
Saint-Sulpice-des-Landes :	1
Saulnières :	0
Le Sel-de-Bretagne :	1
Teillay :	0
Tresbœuf :	1
Val d'Anast :	8
TOTAL :	81

▪ **Informations diverses : visite d'une unité de méthanisation :**

Les membres sont informés et invités à la **visite d'une unité de méthanisation** le **28 février 2019** à **La Chapelle-Janson**. Cette initiative, menée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de

Bretagne, fait suite aux trois ateliers sur le développement de la méthanisation sur le territoire du Pays des Vallons de Vilaine et pour valoriser les retours d'expériences de territoires pilotes.

Programme du 28/02/2019

9h15 : Rendez-vous à **Bourg-des-Comptes** (proximité du bourg, adresse exacte communiquée ultérieurement)

9h30 : Départ en bus à **La Chapelle-Janson (à l'est de Fougères)** - Prévoir 1h10 de route

10h45 : Arrivée à La Chapelle-Janson

11h00 : Visite du site par Nicolas et Florent MOREL – agriculteurs et porteurs du projet

12h30 : Fin de la visite – déjeuner dans les environs

Retour à Bourg-des-Comptes en milieu d'après-midi

Un projet agricole en injection gaz



Unité de méthanisation portée par **Nicolas et Florent MOREL**

Valorisation d'effluents d'élevage porcins et bovins (70%) et de résidus de culture = **10 700 T/an**

Production de **45 Nm3/h** avec capacité d'évolution jusqu'à 80 Nm3/h (100 - 120 Nm3/h visés à BDC)

Production de **4,2 GWh** sur une année pleine

Raccordement au réseau gaz sur la commune de la Selle-en-Luitré (3,2 km de canalisation)

▪ Questions diverses :

Jean-Marc MALDONADO souhaite interpeller l'assemblée sur la question de l'éolien et son potentiel de développement dans le mix énergétique du territoire. Il estime qu'une concertation est nécessaire sur ce sujet afin de rechercher une harmonisation ou une cohérence politique, et souhaite savoir si un lieu de concertation est prévu. Il tient par ailleurs à rappeler le rôle d'exemplarité des collectivités en matière de transition énergétique.

Des échanges se poursuivent sur les problématiques des projets éoliens : les difficultés rencontrées par les communes qui sont les premières impactées par les projets, la soutenabilité de certains projets, parfois les dérives financières sur un marché très concentré, l'absence ou la difficulté à obtenir des informations sur les projets ... Il est rappelé que malgré l'annulation du schéma régional éolien, les informations cartographiques restent toujours d'actualité et qu'il serait intéressant d'avoir une meilleure connaissance des projets identifiés. Par ailleurs, il est convenu que l'acceptabilité de tels projets sur un territoire nécessite un intéressement financier des pouvoirs publics, voire des habitants via des projets dits « citoyens ».

Pour conclure, le Président indique que ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour d'un COPIL PCAET, lieu où tous les sujets en lien avec la transition énergétique peuvent être abordés. Les services de l'Etat y participent et disposent d'un certain nombre d'informations.

Tourisme

- **Plan d'actions 2019-2021 au sein de la Destination Touristique (DT) « Rennes et les portes de Bretagne » :**

Rappel du calendrier des rencontres :

- Rencontre technique # 1 : 18/04/18 (DT, avec agents EPCI et Pays)
- Réunion partenariale technique : 11/06/18 (entre agents EPCI et Pays)
- Rencontre technique # 2 (plan d'actions partagé) : 21/06/18 (DT, avec agents EPCI et Pays)
- COPIL : 29/06/18 (DT, avec élus représentants)
- Réunion partenariale technique : 02/10/18 (entre agents EPCI et Pays)
- Réunion partenariale technique-élus : 08/10/18 (entre agents et élus EPCI et Pays)
- Rencontre technique # 3 (plan d'actions partagé) : 11/10/18 (DT, avec agents EPCI et Pays)
- Réunion partenariale technique : 05/11/18 (entre agents EPCI et Pays)
- Réunion partenariale technique-élus : 07/11/18 (entre agents et élus EPCI et Pays)
- COPIL : 14/11/18 (DT, avec élus représentants)

Nadine DREAN informe l'assemblée que les **élus** de la DT, lors du **COPIL du 14/11/18**, ont **approuvé** la stratégie intégrée et le **plan d'actions 2019-2021** qui en découle. Ce plan d'actions a été **présenté** devant chaque **Commission Tourisme des Communautés de Communes** (le 10 décembre à **VHBC** et le 16 janvier dernier à **BpLC**), avant sa **transmission** auprès de la **Région Bretagne** par le **Pays**, en tant que **structure facilitatrice**. La Vice-présidente tient à **saluer** le très bon **travail partenarial réalisé**, tant au **niveau de la DT** qu'au **niveau local**. La **DT « Rennes et les portes de Bretagne »** est **citée en exemple** par la **Région**, car la **première** à **approuver** une stratégie intégrée et son **plan d'actions**. Le **Pays des Vallons de Vilaine** est quant à lui **reconnu** au sein de la **DT** et est chargé d'**animer et coordonner** les questions relatives à l'**itinérance nautique** et au **tourisme fluvial** à l'**échelle** de la **DT**. Nadine DREAN précise par ailleurs que la **Région - selon toute vraisemblance car les modalités ne sont pas connues à ce jour - s'appuiera** sur les **fiches-actions** de la DT pour le **financement** des **projets touristiques** du territoire.

La **prochaine étape** importante va consister à **décliner localement** ce **plan d'actions 2019-2021**, de **manière très concrète** et en **identifiant** les **projets** touristiques sur le **territoire**. Suite à une interrogation, la Vice-présidente confirme que les projets **ne se limitent pas** aux **projets** portés par les **intercommunalités** : tous les **projets touristiques**, qu'ils soient **publics et privés**, sont concernés et peuvent être **identifiés**. Un **document de travail** est **en cours** de réalisation entre agents EPCI et Pays. Il pourra être diffusé prochainement et servira de **base de travail** au niveau **local** avec l'ensemble des acteurs.

Finances

- **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019 :**

L'élaboration du **budget primitif** est **précédée** pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus d'une **phase préalable** constituée par le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, conformément aux articles L2312-1, L5211-36 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat s'effectue sur la base d'un **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** et doit avoir lieu au plus tôt **2 mois avant** l'examen du **budget primitif**. Il est pris acte de ce débat par une délibération

spécifique. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être **transmis** au **Préfet** de département, aux **EPCI membres**, et aussi faire l'objet d'une mise à disposition et d'une publication dans le cadre des mesures d'information du public sur les affaires locales.

Cf. Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) en annexe, présenté en séance

Concernant les travaux de la Breizh COP (SRADDET), Didier LE CHENECHAL questionne sur un objectif évoqué de « zéro extension urbaine ». En l'absence d'éléments de réponses précis en séance, le Président indique que ces éléments lui seront transmis ultérieurement.

S'agissant des mobilités, Gilbert MENARD considère que cette problématique est déjà et sera un élément encore plus marquant demain de clivage entre les territoires. Au-delà des politiques déjà en place au sein de chaque EPCI, il estime nécessaire de mettre autour de la table les différents acteurs sur ce sujet et suggère que le Pays soit mobilisé en tant qu'instance de réflexion.

A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Informations et questions diverses

▪ **2 places vacantes au sein du Bureau : élection de 2 nouveaux membres :**

Le Président rappelle au Comité syndical que les places qu'occupaient Isabelle LE CHEVALIER et Philippe GOURRONC au sein du Bureau sont vacantes. Il convient dès lors de procéder à leur remplacement.

1^{er} poste vacant :

Après appel de candidature, **Monsieur Norbert SAULNIER** se porte candidat au poste de membre du Bureau et se présente. Sans autre candidature, il est procédé au vote. Avec **38 voix**, ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Norbert SAULNIER est **proclamé membre du Bureau** et est installé.

2nd poste vacant :

Après appel de candidature, **Monsieur Didier LE CHENECHAL** se porte candidat au poste de membre du Bureau et se présente. Sans autre candidature, il est procédé au vote. Avec **38 voix**, ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Didier LE CHENECHAL est **proclamé membre du Bureau** et est installé. Le Bureau est désormais composé des membres suivants :

B U R E A U	Président	Pierre-Yves REBOUX
	3 Vice-président(e)s	Joël SIELLER
		Nadine DREAN
		Jean-Marie PRINCEN
		Dominique MENAND
	10 autres membres	Alain RIMASSON
		Jean-Paul TROUBOUL
		Madeleine GUILLONNET
		Christèle GOUR
		Yves THEBAULT
		Eric BOURASSEAU
		Yvon MELLET
		Norbert SAULNIER
Didier LE CHENECHAL		

- **Etude de faisabilité pour la mise place d'un SIG mutualisé :**
 - COPIL le 11/10/2018 pour travailler sur le cahier des charges ;
 - Validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) complet le 14/12/2018 ;
 - Publication de l'avis d'appel public à la concurrence le 11/01/2019 ;
 - Date limite de réception des offres le 14/03/2019.

Conseil de développement

- **Intervention de Joël REGNAULT, Président du CD de Pays :**

Joël REGNAULT fait état de l'avancement des travaux du Conseil de développement de Pays dans le cadre des saisines et informe l'assemblée des prochaines dates d'ateliers (cf. Newsletter n°3).



Newsletter n°3
Janvier - Février 2018

Conseil de développement du Pays des Vallons de Vilaine

**RESEAU BRETON DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT
JOURNEE DE TRAVAIL SUR LES TERRITOIRES PERTINENTS DEMAIN**

Mercredi 27 février 2019

Le réseau breton des Conseils de développement a mené une réflexion collective sur les territoires pertinents demain, en Bretagne. Après une présentation des différentes échelles de projets et des compétences des collectivités, des ateliers se sont formés pour échanger sur les réalités locales vécues par les Conseils de développement. Cette réflexion se poursuivra et aboutira à un échange avec la Région Bretagne.



➔ **Plan Climat Air Energie Territorial**

Mercredi 6 & 20 février 2019

En réponse à la saisine confiée par les élus au Conseil de développement du Pays des Vallons de Vilaine sur la mobilisation des citoyens grâce à une stratégie d'information locale sur la transition énergétique du territoire, le groupe de travail PCAET organise un événement destiné aux habitants le mercredi 10 avril à 19h à Val d'Anast. Cet événement permettra aux professionnels de répondre aux questions des habitants en matière d'économie d'énergie dans l'habitat. Cet événement sera couplé d'un Repair café à partir de 16h. D'autres réunions d'information se succéderont sur l'ensemble du Pays des Vallons de Vilaine.



Ateliers n°3 & 4

 **Prochaine réunion de préparation: Mercredi 13 mars, 18h
Guichen (Espace Galatée)**



Associations du territoire : Comment mieux se connaître ?

Mardi 19 février 2019 à Baulon

Atelier n° 3

Le CD poursuit une série de rencontres à destination des associations du territoire. Quel est le paysage associatif du Pays des Vallons de Vilaine ? Quel réseau d'interconnaissance constituer ? Dans un contexte de multiples mutations, quels sont les grands défis de la vie associative sur le territoire ? Quels sont les besoins des associations ? Le 19 février à Baulon, les représentants des associations présentes ont répondu à un certain nombre de défis grâce à une animation participative.



Prochain atelier : mardi 02 avril, 18h, Grand-Fougeray (21 R St-Roch)



Atelier n°2 "Mutations Agricoles"

Jeudi 07 février 2019

Pour mener ce travail de prospective sur « Quelle agriculture demain sur le Pays des Vallons de Vilaine ? », le groupe propose de donner à voir et mieux comprendre ce qu'est l'agriculture aujourd'hui sur le territoire. Des rencontres et témoignages autour de l'agriculture auront lieu sur le territoire.



Prochain atelier : date à venir

Espace intermétropolitain, quels enjeux ?

Atelier n°3

Mercredi 09 janvier 2019



Lors de cette réunion, un temps d'échange et de présentation des axes stratégiques de la destination touristique Rennes et les Portes de Bretagne a eu lieu avec Aurélie Martel, chargée de mission tourisme au Pays des Vallons de Vilaine.



Prochain atelier : date à venir



Conseil de développement du Pays des Vallons de Vilaine

Tel : 07.87.41.76.88

Mail : e.guerin@paysdesvallonsdevilaine.fr

Joël SIELLER exprime son regret sur le dysfonctionnement observé entre les CD des EPCI et le CD de Pays, qui ne reflète pas la volonté commune des élus de bonne coordination entre les 3 CD.

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Marie PRINCEN

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**

12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
BP 88051 - 35580 GUICHEN

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves REBOUX



**COMITE SYNDICAL
ASSEMBLEE GENERALE
21 FEVRIER 2019 - 19h00**

Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019

Propos liminaires

L'élaboration du **budget primitif** est **précédée** pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus d'une **phase préalable** constituée par le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, conformément aux articles L2312-1, L5211-36 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat s'effectue sur la base d'un **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** et doit avoir lieu au plus tôt **2 mois avant** l'examen du **budget primitif**. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être **transmis** au **Préfet** de département, aux **EPCI membres**, et aussi faire l'objet d'une mise à disposition et d'une publication dans le cadre des mesures d'information du public sur les affaires locales.

Organisation et missions du Pays

Le **Pays des Vallons de Vilaine** est organisé autour de **deux structures** :

- Un **Syndicat mixte** (article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales) ;
- et une **Association** (loi 1901) ;

Deux assemblées délibérantes **coexistent**, un **Comité syndical** et une **Assemblée générale**, avec sensiblement les **mêmes élus** et le **même exécutif**.

Les **missions** confiées au **Pays des Vallons de Vilaine** sont définies dans ses **statuts**. Le **Pays** n'est **pas** un nouvel **échelon** de **collectivité** territoriale. C'est un **espace** de **coopération** entre des **collectivités prêtes à travailler ensemble** à leur développement, en y **associant** les **acteurs** de la **vie civile** grâce et via un **Conseil de développement**.

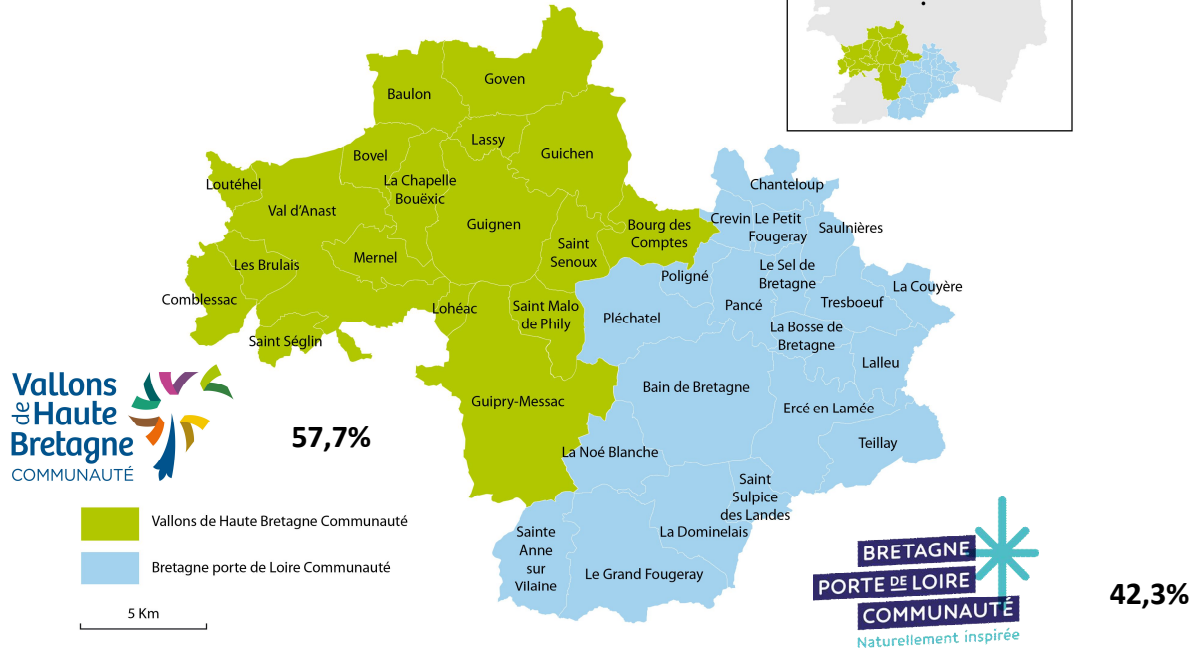
Deux communautés de communes composent le Pays des Vallons de Vilaine, regroupant près de **77 000 habitants** :

- **Vallons de Haute Bretagne Communauté** : 44 211 habitants ;
- et **Bretagne porte de Loire Communauté** : 32 447 habitants.

Vallons de Haute Bretagne Communauté regroupe 18 communes et Bretagne porte de Loire Communauté en regroupe 20.

Pays des Vallons
DE VILAINE

76 658 habitants



Vallons de Haute Bretagne Communauté		Bretagne porte de Loire Communauté	
Communes	Population*	Communes	Population*
Baulon	2 207	Bain-de-Bretagne	7 405
Bourg-des-Comptes	3 313	La Bosse de Bretagne	657
Bovel	618	Chanteloup	1 874
Les Brulais	548	La Couyère	508
La Chapelle-Bouëxic	1 466	Crevin	2 804
Comblessac	701	La Dominelais	1 391
Goven	4 501	Ercé-en-Lamée	1 511
Guichen	8 595	Grand-Fougeray	2 495
Guignen	3 918	Lalleu	587
Lassy	1 702	La Noë-Blanche	999
Lohéac	671	Pancé	1 193
Loutehel	267	Le Petit-Fougeray	917
Val-d'Anast	4 018	Pléchéat	2 800
Mernel	1 079	Poligné	1 234
Guipry-Messac	7 047	Sainte-Anne-sur-Vilaine	1 023
Saint-Malo-de-Phily	1 110	Saint-Sulpice-des-Landes	810
Saint-Séglin	564	Saulnières	764
Saint-Senoux	1 886	Le Sel-de-Bretagne	1 114
TOTAL	44 211	Teillay	1 077
		Tresboeuf	1 284
		TOTAL	32 447

**populations légales 2016 (populations totales), en vigueur depuis le 1er janvier 2019*

Le **Pays** remplit les **missions** qui lui sont **confiées** par les **collectivités**, dans un **esprit de mutualisation**, dans un **souci de cohérence**, de **complémentarité**. Cette **coopération** permet de mener une **action commune** dans des **domaines** d'intervention **diversifiés** et **évolutifs**.

Le **Syndicat mixte** du Pays des Vallons de Vilaine a pour **missions** :

- l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** ;
- le **conseil** et l'**assistance** des **collectivités** qui en font en la demande, dans les domaines de l'**urbanisme** (planification, urbanisme réglementaire et opérationnel, maîtrise foncière) et de l'**habitat** ;
- et la **gestion** du **service** Application Droits des Sols (**ADS**), pour l'**instruction** des **autorisations d'urbanisme** des **collectivités** qui en font la demande.

L'Association du Pays des Vallons de Vilaine **intervient** dans les **domaines** suivants :

- **contractualisation Europe-Région** ;
- **transition énergétique** ;
- **tourisme, patrimoine et culture** ;
- **transports, mobilités** ;
- **agriculture**.

Moyens humains du Pays

13 salariés :

- Syndicat mixte : 7 salariés à temps complet
- Association : 6 salariés à temps complet

La **liste du personnel** est la suivante :

- **Sandrine BOURDEAU**, Chargée de mission « Urbanisme »
- **Alain CHARIER**, *Syndicat mixte* - Directeur
- **Nolwenn COLSON**, Chargée de mission « Contractualisation Europe-Région »
- **Lise DUMAS**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Emmanuelle GUERIN**, Animatrice du Conseil de développement
Une convention de mise à disposition est établie avec le Conseil de développement du Pays de Redon pour le poste d'Animatrice (0,5 ETP).
- **Aurélie HUBERT**, Conseillère Energie - Habitat
- **Suzie LE BARS**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Floriane LIZE**, *Syndicat mixte* - Gestionnaire « Programmes Région, Europe » et Assistante administrative
- **Aurélie MARTEL**, Chargée de mission « Tourisme, culture, patrimoine » et Gestionnaire administrative
- **Gaëlle PIERRE**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Pierre PISCITELLI**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Julien RIOU**, Chargé de missions « Transition énergétique, mobilité et agriculture »
- **Jean-Marie ROUX**, *Service ADS* - Agent instructeur « Droit des sols »

Charges de personnel et frais assimilés	Prévues en 2018	Réalisées en 2018
Association	325 650,00 €	294 451,80 €
Syndicat mixte - Budget principal	118 500,00 €	115 970,42 €
Syndicat mixte - Budget annexe ADS	167 502,92 €	161 623,81 €
TOTAL DES DEPENSES	611 652,92 €	572 046,03 €

En **2019**, le poste de **Conseiller « Energie-habitat »** pour **l'Espace Rénov' Habitat** sera à budgétiser à **temps plein** sur **l'année complète**. Suite à un retard sur l'accord officiel de financement, Aurélie HUBERT n'a pu être recrutée qu'à compter de juillet 2018.

Moyens financiers du Pays

L'ensemble des activités du Pays est retracé à travers **3 budgets** :

- le **budget principal du Syndicat mixte du SCoT** (*comptabilité publique*) ;
- le **budget annexe ADS du Syndicat mixte** (*comptabilité publique*), créé spécifiquement pour ce service et qui doit s'équilibrer avec ses propres recettes ;
- et le **budget de l'Association** (*comptabilité privée*), qui regroupe toutes les autres activités du Pays.

Mis à part le **budget annexe ADS**, les **budgets du Syndicat mixte** et de **l'Association s'équilibrent, une fois déduites les participations et subventions** de tous les autres partenaires, avec les **cotisations des Communautés de Communes** adhérentes.

D'un **point de vue comptable** pour les EPCI, il s'agit d'une **contribution pour le Syndicat mixte** et d'une **subvention pour l'Association**. Pour cette dernière, la subvention étant supérieure à 23 000 €, une **convention d'objectifs** est signée avec chaque Communauté de Communes.

Pour obtenir un **indicateur**, ces **cotisations** sont **ramenées à un coût à l'habitant** selon la **population DGF** de l'année n-1. Dans un **contexte de rationalisation des dépenses publiques**, l'**objectif** de ne **pas dépasser le niveau de cotisation de 4,50 € / habitant** jusqu'à la **fin du mandat** a été **acté en 2015**, à périmètre constant des missions du Pays.

En **2018**, comme en 2017 et 2016, l'**optimisation des dépenses** et des **autres recettes** a permis d'abaisser sensiblement le niveau de cotisation à **4,35 € / habitant**.

Evolution des cotisations	
en €/habitant (population DGF)	
ANNEE	TOTAL
2018	4,35 €
2017	4,35 €
2016	4,35 €
2015	4,50 €

Pour **2019**, les **budgets** seront donc **construits** dans cette **même logique**, en tenant compte toutefois des éléments marquants suivants :

- la fin des subventions (européennes et régionales) liées à la mise en place du Conseil en Urbanisme Partagé et une première année de fonctionnement du service avec tarification d'une partie des missions ;
- la première année complète de fonctionnement de l'Espace Rénov' Habitat, avec un autofinancement du service assuré grâce aux CEE TEPCv, donc sans cotisation supplémentaire pour les EPCI ;
- la concrétisation de l'étude de faisabilité d'un Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé, en partenariat et groupement de commandes avec les EPCI ;

- et les remplacements suite aux congés maternités de 2 agents :
 - Lise DUMAS est remplacée par Claire FEUTRIE jusqu'au 14 juin prochain ;
 - Nolwenn COLSON est remplacée par Romain DUVAL jusqu'au 14 juin prochain.

Le **Pays** des Vallons de Vilaine (Association et Syndicat mixte) n'a **pas d'endettement**. **Structure** avant tout d'**ingénierie**, le recours à l'**emprunt** n'est **pas envisagé**.

Perspectives 2019 – Vue d'ensemble et actions clefs

Les **perspectives 2019** s'inscrivent dans une **logique** de **continuité** des **missions** et **travaux** d'ores-et-déjà **engagés** :

▪ **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) :**

- ✓ Achèvement de la révision du SCoT.
- ✓ Accompagnement des collectivités dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT.
- ✓ Formulation des avis relatifs aux révisions générales et modifications des documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée (PPA), et des avis des projets soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
- ✓ Mise en place des outils et indicateurs pour le suivi et l'analyse des résultats de l'application du SCoT (à défaut d'une telle analyse dans les six ans, le SCoT est caduc).
- ✓ Suivi et participation aux travaux de l'InterSCoT d'Ille-et-Vilaine.
- ✓ Suivi et participation aux travaux de la Breizh COP = Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

▪ **Urbanisme, foncier et habitat :**

- ✓ Poursuite du service de conseil en urbanisme partagé, qui propose aux collectivités du territoire les missions suivantes :

« Gratuité » d'une partie des missions, intégrées dans la cotisation annuelle des EPCI :

Cette partie couvre les missions de premiers conseils aux communes et communautés en matière de foncier et d'urbanisme de planification et réglementaire :

- Premier niveau d'informations et de conseils
- Accompagnement dans l'élaboration ou l'évolution des documents d'urbanisme (urbanisme réglementaire) :
 - analyser la problématique, le contexte et les besoins ;
 - assister à la rédaction des cahiers des charges nécessaires à la consultation de bureaux d'études, et à la sélection ;
 - accompagner (éventuellement) pendant le déroulement des études.

Prestations payantes des autres missions (formalisées par des conventions) :

- Accompagnement de type « assistance à maîtrise d'ouvrage » pour des projets d'urbanisme opérationnels (accompagnement adapté en fonction des besoins) :
 - analyse de la problématique, du contexte, des besoins et définition du programme ;
 - assistance à la consultation de bureau d'études et/ou de maîtrise d'œuvre ;
 - accompagnement pendant le déroulement des études et des prestations du maître d'œuvre.

- **Gestion du service d'Application du Droit des Sols (ADS) :**
 - ✓ Poursuivre les travaux initiés entre les communes et le service ADS :
 - pour gagner en efficacité de services d'une manière générale ;
 - garantir le bon fonctionnement d'un service d'instruction partagée ;
 - tendre vers une instruction de qualité dans les meilleurs délais ;
 - agir pour un meilleur partage des connaissances et de l'information.

- **Contractualisation Europe-Région :**
 - ✓ Accueil et information des porteurs de projet sur les dispositifs existants ;
 - ✓ Préparation, organisation et suivi des Comités Uniques de Programmation (CUP) :
 - réunion mensuelle avec la Région Bretagne ;
 - montage des dossiers et accompagnement des porteurs de projet ;
 - présentation des projets aux membres du CUP pour avis d'opportunité ;
 - compte rendu, suivi et programmation des subventions allouées.
 - ✓ Gestion et instruction des dossiers en lien avec les autorités compétentes (Région Bretagne, Sous-préfecture, Agence de Service et de Paiement (ASP), co-financeurs, etc.) ;
 - ✓ Participation aux réunions au sein des différents réseaux (Réseau Rural breton et national, instance européenne d'échanges entre acteurs du monde rural, ...) ;
 - ✓ Evaluation des programmes ;
 - ✓ Préparation d'une candidature au futur contrat de partenariat 2021-2027.

- **Transition énergétique :**
 - ✓ Animation du Comité de pilotage du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) :
 - Coordination et suivi des actions du PCAET
 - Participation aux projets de développement des énergies renouvelables
 - ✓ Poursuite des missions de l'Espace Rénov' Habitat
 - ✓ Animation et suivi du dispositif TEPCv (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte) et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

- **Tourisme, patrimoine et culture :**
 - ✓ Participation, en tant que structure facilitatrice, aux chantiers de la Destination Touristique (DT) « Rennes et les Portes de Bretagne » :
 - faire valoir et développer le potentiel touristique du territoire ;
 - s'intégrer dans la stratégie touristique régionale ;
 - participer au plan d'actions partagé 2019-2021 au sein de la DT
 - ✓ Co-construction avec les services intercommunaux :
 - déclinaison locale du plan d'actions 2019-2021 de la DT, de manière très concrète en identifiant les projets sur le territoire.

- **Transports, mobilités :**
 - ✓ Animation du groupe de travail « Mobilités » :
 - instance de réflexion pour de nouveaux projets (modes doux, etc.),
 - mise en œuvre d'actions de sensibilisation,
 - partage d'expériences entre intercommunalités.
 - ✓ Suivi et accompagnement des services intercommunaux :
 - transport à la demande (TAD),
 - promotion du covoiturage,
 - pôles d'échanges multimodaux.

- **Agriculture :**
 - ✓ Poursuite de la diffusion de l'édition du « Guide des producteurs locaux en circuits courts »
 - ✓ Soutien des restaurations collectives à s'approvisionner en produits de qualité, issus si possible d'une production locale

- **Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé :**
 - ✓ Réalisation d'une étude de faisabilité en partenariat avec les EPCI.